

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DE L'INSTITUT FRANCE ALZHEIMER

La présente annexe au règlement intérieur à l'intérieur de L'Institut France Alzheimer est établie dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19 et a vocation à détailler à la fois :

- Les mesures de prévention adoptées par L'Institut France Alzheimer
- Les mesures de prévention que les participants sont tenus de respecter

1 – Règles d'hygiène

- Chaque stagiaire doit amener **son propre matériel** (stylos, bloc-notes, bouteille d'eau, ...), ainsi que son masque. L'organisme dispose d'un stock d'urgence pour fournir des masques, blocs notes et stylos aux participants qui viendraient sans.
- Le **port du masque est obligatoire** pour les stagiaires et les formateurs dans la salle de formation et dans les espaces communs. Il devra être remplacé toutes les 4 heures.
- A leur arrivée, les stagiaires et formateurs se **désinfectent les mains** à l'aide du gel hydro alcoolique prévu à l'accueil.
- Les **consignes sanitaires relatives aux gestes barrières** sont affichées dans les locaux et laissées à la responsabilité de chacun. Les formateurs sont garants du respect de ces gestes barrières.
- Si le formateur et le stagiaire ont à **manipuler de manière successive le même matériel** dans le cadre de la formation, ils doivent se laver les mains avant et après chaque utilisation (lavage à l'eau et savon ou par friction hydro alcoolique).

2 – Aménagement des locaux

- **Les salles de formation sont limitées à 10 personnes.**
- L'accueil et les salles de formation sont équipés de **distributeurs de gel hydro alcoolique**. Les sanitaires permettent aussi un lavage des mains avec eau et savon.
- Une **liste d'hôtels et de restaurants** à proximité du lieu de formation sera communiquée aux stagiaires et au formateur. Si plusieurs formations ont lieu en même temps, un roulement est prévu pour les **pauses du matin, midi et après-midi**.
- Les salles de formation sont **aérées régulièrement** (minimum 15 minutes toutes les 3 heures).
- Dans la mesure du possible, les **portes de la salle de formation** restent ouvertes afin de limiter les contacts avec les poignées lors des entrées et sorties.
- Le **nettoyage des locaux** est effectué quotidiennement. Une attention particulière est accordée à la désinfection des points de contact (poignées de porte, interrupteurs, sanitaires...).

Dernière mise à jour : 12/10/2020